

AppleCare Protection Plan

AppleCare Protection Plan pour iPod

AppleCare Protection Plan pour Apple Display

AppleCare Protection Plan pour Apple TV

Conditions Générales

Votre programme AppleCare Protection Plan ("APP"), AppleCare Protection Plan pour iPod ("APP pour iPod"), AppleCare Protection Plan pour Apple Display ("APP pour Apple Display") ou AppleCare Protection Plan pour Apple TV (« APP pour Apple TV ») (chacun désigné ci-après le "Programme") est régi par les présentes conditions générales ("Conditions Générales") et constitue un contrat de prestation de services conclu avec la société Apple Sales International ("Apple"). Sous réserve des présentes Conditions Générales, votre Programme (i) couvre les défauts du ou des produits de marque Apple indiqués dans votre certification d'adhésion au Programme ou figurant sur la preuve de garantie ("Confirmation d'Adhésion") et des accessoires matériels livrés d'origine ("Produit Couvert"), et (ii) vous fournit également une assistance téléphonique et l'accès à des ressources d'assistance en ligne pour le Produit Couvert. Pour obtenir votre Confirmation d'Adhésion, vous devez communiquer le numéro de contrat ou numéro d'inscription unique ("Numéro de Contrat AppleCare") figurant sur l'emballage contenant la documentation relative au Programme. Les clients qui choisissent l'option d'inscription automatique, dans le cas où elle est disponible, reçoivent automatiquement la Confirmation d'Adhésion. La période de couverture du Programme ("Période de Couverture") est spécifiée dans votre Confirmation d'Adhésion. Le prix du Programme est indiqué sur le ticket de caisse original.

1. Couverture de réparation

a. Champ de la couverture. La garantie relative aux défauts prend effet à la date d'expiration de la garantie d'origine consentie par Apple au titre du Produit Couvert et expire à la fin de la Période de Couverture ("Période de Couverture de Réparation"). Apple fournit les pièces et la main d'œuvre, mais peut vous demander de remplacer vous-même certaines pièces faciles à installer, comme indiqué ci-dessous. Apple peut utiliser des produits ou des pièces de rechange neufs, remis à neuf ou reconditionnés. Le produit ou les pièces de rechange seront équivalents, d'un point de vue fonctionnel, au produit ou pièces remplacés et bénéficient de la couverture restante au titre du Programme. Toute pièce de rechange ou tout produit remplacé devient la propriété d'Apple. Apple vous recommande fortement d'effectuer, avant toute prestation de service, une copie de sauvegarde des données et logiciels contenus ou enregistrés dans le Produit Couvert. L'assistance fournie varie en fonction du Programme que vous avez acquis :

(i) APP couvre un Produit Couvert et un écran de marque Apple, à condition qu'ils aient été achetés et enregistrés en même temps qu'un ordinateur Mac mini, Mac Pro ou MacBook Pro. APP couvre la souris et le clavier Apple si ceux-ci font partie du Produit Couvert (ou s'ils ont été achetés avec un Mac mini). APP couvre également une carte AirPort Extrême, une borne d'accès AirPort Express ou Airport Extrême, Time Capsule, une carte graphique DVI-ADC Apple, des modules de mémoire vive Apple et MacBook Air SuperDrive s'ils vous appartiennent et sont utilisés avec le Produit Couvert. Si, durant la Période de Couverture de Réparation, un défaut de matériaux ou de fabrication affecte le Produit Couvert ou tout autre élément couvert décrit ci-dessus, Apple s'engage, à sa seule discrétion, dans les limites autorisées par les lois en vigueur, à le réparer ou à le remplacer.

(ii) Au titre de l'APP pour iPod, Apple, à sa seule discrétion et dans les limites autorisées par les lois en vigueur, réparera ou remplacera le Produit Couvert si, (i) durant la Période de Couverture de Réparation, le Produit Couvert est affecté d'un défaut de matériaux ou de fabrication, ou (ii) si durant la période de couverture, après un rechargement complet de la batterie et une réinitialisation de tous les réglages de l'iPod, l'autonomie de la batterie a diminué de cinquante (50)% ou plus par rapport aux spécifications techniques d'origine.

(iii) Au titre de l'APP pour Apple TV, Apple à sa seule discrétion et dans les limites autorisées par les lois en vigueur, réparera ou remplacera le Produit Couvert si, durant la Période de Couverture de Réparation, le Produit Couvert est affecté d'un défaut de matériaux ou de fabrication.

APP pour Apple TV couvre également une borne d'accès AirPort Express ou AirPort Extreme et Time Capsule si ces produits vous appartiennent et sont utilisés avec le Produit Couvert.

(iv) Au titre de l'APP pour Apple Display, Apple, à sa seule discrétion et dans les limites autorisées par les lois en vigueur, réparera ou remplacera le Produit Couvert si, pendant la Période de Couverture de Réparation, le Produit Couvert est affecté d'un défaut de matériaux ou de fabrication.

b. Limites.

Le Programme ne couvre pas :

- (i) L'installation, le déplacement ou l'enlèvement du Produit Couvert ; l'installation, l'enlèvement, la réparation ou l'entretien d'un Produit non couvert (y compris les accessoires, périphériques ou autres matériels tels que les modems externes) ; les réparations électriques non inhérentes au Produit Couvert ;
- (ii) Les dommages causés au Produit Couvert par un accident, un abus, une négligence, une utilisation incorrecte (notamment une installation, une réparation ou un entretien inapproprié effectué par un tiers autre qu'Apple ou un Prestataire de Services Agréé), des modifications non autorisées, une utilisation dans un environnement inadapté (notamment une température ou une humidité inadéquate), des contraintes ou des interférences physiques ou électriques inappropriées, des défaillances ou variations de l'alimentation électrique, la foudre, l'électricité statique, un incendie, un cas de force majeure, ou toute autre cause étrangère au Produit Couvert.
- (iii) Un Produit Couvert dont le numéro de série a été modifié, altéré ou supprimé ;
- (iv) Les problèmes dus à un appareil autre que le Produit Couvert, notamment les produits d'une autre marque qu'Apple, qu'ils aient été acquis ou non en même temps que le Produit Couvert ;
- (v) L'intervention nécessaire pour assurer la conformité avec la réglementation d'une entité ou de tout organisme gouvernemental adoptée postérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent Programme ;
- (vi) La mise à disposition d'un produit de remplacement durant la période de réparation du Produit Couvert ;
- (vii) Un Produit Couvert perdu ou volé. Le Programme ne couvre que les Produits Couverts retournés à Apple dans leur intégralité ;
- (viii) Les défauts esthétiques affectant le Produit Couvert, tels que notamment les rayures, les éraflures ou un défaut affectant les plastiques de protection des ports de connexion, dès lors que ces défauts n'altèrent en rien les fonctionnalités et n'affectent pas de façon significative l'usage du Produit Couvert ;
- (ix) Les pièces consommables, telles que les batteries, sauf, dans le cas d'une couverture de la batterie au titre de l'APP pour iPod, si le dommage est dû à un défaut de matériau ou de fabrication ;
- (x) La maintenance préventive du Produit Couvert ; ou
- (xi) Les dommages aux ou les pertes de logiciels ou de données installés ou stockés sur le Produit Couvert. En cas de remplacement ou de réparation du Produit Couvert, Apple s'efforcera dans la mesure du raisonnable de réinstaller les logiciels initialement installés sur le Produit Couvert, ainsi que les mises à jour ultérieures éventuelles de ces logiciels d'origine. Apple n'assure pas le transfert ou la récupération de logiciels ou de données présents sur l'élément remplacé mais non contenus dans la version d'origine du Produit Couvert ; ou
- (xii) Les défauts causés par une usure normale ou dus au vieillissement normal du produit.

c. Options. Si Apple estime que le Produit Couvert doit faire l'objet d'une réparation ou d'un remplacement, Apple peut utiliser des produits ou des pièces de rechange neufs, remis à neuf ou reconditionnés. Les produits et les pièces de rechange seront équivalents, d'un point de vue fonctionnel, aux produits ou pièces remplacés et bénéficient de la Couverture restante au titre du Programme. Toute pièce de rechange ou tout produit remplacé devient la propriété d'Apple. Apple fournira le service requis selon l'une ou l'autre des options ci-après :

- (i) Un service après-vente en magasin est disponible pour la plupart des Produits Couverts. Vous devez rapporter ou retourner votre Produit Couvert à un magasin exploité directement par Apple ou à un Prestataire de Services Agréé par Apple offrant des prestations de service après-vente. Soit les services seront assurés sur place, soit le magasin Apple ou le Prestataire de Services Agréé pourront envoyer le Produit Couvert à un centre de réparation Apple pour être réparé. Vous récupérerez promptement le Produit Couvert dès réception d'une notification vous indiquant que le service a été réalisé.
- (ii) Un service sur site est disponible pour la plupart des ordinateurs de bureau si le Produit Couvert se trouve dans un rayon de 80 kilomètres autour d'un centre de prestation de services sur site agréé Apple situé dans l'un des pays visés à l'article 7 (d). Apple enverra un technicien à l'endroit où se trouve le Produit Couvert. Le technicien effectuera l'intervention sur place ou bien transportera le Produit Couvert jusqu'aux locaux du Prestataire de Services Agréé Apple ou du centre de réparation Apple. Si le Produit Couvert est réparé dans les locaux du Prestataire de Services Agréé Apple ou d'un centre de réparation Apple, Apple prendra en charge les frais de transport du Produit Couvert à destination de votre domicile. Si le technicien ne peut pas avoir accès au Produit Couvert à l'heure prévue, des frais de service supplémentaires pourront vous être facturés.
- (iii) Un service de réparation à distance, par expédition du matériel, est également disponible pour la plupart des Produits Couverts. Si Apple considère que votre produit peut bénéficier du service à distance, vous recevrez des étiquettes d'expédition (et/ou le colis d'origine si vous ne le possédez plus) pour lesquels les frais d'expédition auront été préalablement acquittés par Apple et vous pourrez expédier le Produit Couvert au centre de réparation d'Apple comme indiqué dans les instructions. Une fois la réparation effectuée, le centre de réparation vous renverra le Produit Couvert. Apple prend en charge les frais de transport du Produit Couvert depuis et à destination de votre domicile si vous suivez correctement toutes les instructions.
- (iv) Un service de réparation par pièces en libre-service est disponible pour de nombreuses pièces de Produits Couverts, vous permettant ainsi de dépanner vous-même votre produit. Si ce service est disponible, celui-ci s'effectuera de la manière suivante :
 - (A) Service de réparation par pièces en libre-service si Apple exige la restitution de la pièce remplacée. Apple peut demander, à titre de sécurité, une autorisation sur votre carte de crédit pour le prix de détail de la pièce de rechange. Si vous ne pouvez pas fournir d'autorisation sur votre carte de crédit, vous pourriez ne pas bénéficier du service de réparation par pièces en libre-service et Apple vous proposerait le cas échéant d'autres formules de réparation. Apple vous enverra alors une pièce de rechange accompagnée des instructions d'installation et de toutes les consignes concernant le retour de la pièce remplacée. Si vous suivez toutes les instructions, Apple annulera l'autorisation sur votre carte de crédit, de sorte que vous ne devrez pas payer la pièce. Si vous ne renvoyez pas la pièce remplacée, comme indiqué dans les instructions, Apple facturera la pièce de rechange.
 - (B) Service de réparation par pièces en libre-service si Apple n'exige pas la restitution de la pièce remplacée. Apple vous enverra gratuitement une pièce de rechange, accompagnée des instructions d'installation et de toutes les consignes concernant le retrait de la pièce défectueuse.

(C) Apple n'est pas responsable du coût de main d'œuvre découlant du service de réparation par pièces en libre-service. Si vous souhaitez recevoir une assistance supplémentaire, contactez Apple aux numéros que vous trouverez dans le Guide de référence rapide AppleCare ("Guide"). Le Guide figure dans la documentation du Programme.

Apple se réserve le droit de modifier à tout moment les modalités de mise en œuvre des services de réparation ou de remplacement qui vous sont offerts, ainsi que les conditions d'application d'un service particulier à votre Produit Couvert, notamment le service sur site. Le service se limitera aux options disponibles dans le pays concerné. Les options de services, la disponibilité des pièces et les temps de réponse peuvent varier d'un pays à un autre. Sous réserve des lois en vigueur, les frais de transport et de traitement du Produit Couvert pourront être à votre charge si le service ne peut pas être effectué dans votre pays. Si vous demandez à bénéficier du service dans un pays qui n'est pas le pays d'achat, vous devrez vous conformer à toutes les lois applicables relatives à l'exportation et serez redevable des droits de douane, de la TVA et toutes autres taxes et coûts associés. En ce qui concerne les services internationaux, Apple peut réparer ou échanger les produits ou les pièces détachées défectueuses par des produits ou pièces détachées comparables conformes aux standards locaux.

d. Obtention d'un service de réparation ou de remplacement

Pour obtenir un service de réparation ou de remplacement dans le cadre du Programme, connectez-vous au site Internet d'Apple indiqué dans le Guide ou composez le numéro indiqué dans le Guide. Les numéros de téléphone peuvent varier en fonction de votre lieu de résidence. Si vous contactez nos services par le biais du site Internet, nous vous remercions de bien vouloir suivre les indications qui vous seront fournies en ligne. Si vous nous contactez par téléphone, vous serez mis en contact avec un technicien chargé de l'assistance auquel vous devrez communiquer votre Numéro de Contrat AppleCare. Notre technicien déterminera si votre produit nécessite une intervention. Toute intervention requiert l'approbation préalable d'Apple. Le lieu de l'intervention peut varier en fonction de votre lieu de résidence. Conservez l'ensemble des documents relatifs à votre Confirmation d'Adhésion, ainsi que l'original de la facture d'achat du Produit Couvert et de votre adhésion au Programme. Une preuve d'achat peut vous être demandée en cas de doute concernant l'éligibilité de votre produit au titre du Programme.

2. Assistance technique

a. Assistance téléphonique et assistance en ligne via notre site Internet. Votre droit d'accès au service d'assistance technique prend effet le jour de l'expiration du service d'assistance technique complémentaire fourni avec le Produit Couvert ou le premier jour de la Période de Couverture, la plus tardive de ces deux dates prévalant, et expire à la fin de la Période de Couverture ("Période de Couverture d'Assistance Technique"). Pendant la Période de Couverture d'Assistance Technique, Apple vous fournit une assistance technique par téléphone ainsi que des ressources d'assistance en ligne pour le Produit Couvert. Cette assistance technique inclut l'installation, le lancement, la configuration, le dépannage et la restauration (sauf la restauration de données), y compris le stockage, la récupération et la gestion de fichiers, l'interprétation de messages d'erreur système et l'établissement d'un diagnostic matériel. L'assistance technique fournie dépendra du Programme que vous avez acquis, selon les modalités suivantes :

- (i) Au titre de l'APP, Apple vous fournira une assistance technique pour le Produit Couvert, le système d'exploitation Apple ("Mac OS") et les applications grand public de marque Apple fournies d'origine avec le Produit Couvert ("Logiciels grand public"). Apple fournira une assistance technique pour la dernière version disponible de Mac OS et des Logiciels grand public, et pour la précédente Version Majeure, mais se réserve le droit de modifier à tout

moment l'assistance technique relative à toutes versions antérieures. Aux fins de cet article, "Version Majeure" désigne une version significative d'un logiciel qui est commercialisée par Apple sous un numéro de version tel que "1.0" ou "2.0" et qui n'est ni une version bêta ni une pré-version.

- (ii) Au titre de l'APP pour iPod, Apple fournira une assistance technique pour le Produit Couvert, les logiciels d'application fournis d'origine avec le Produit Couvert ("Logiciels iPod") et les problèmes de connectivité entre le Produit Couvert et un ordinateur pris en charge, à savoir un ordinateur conforme aux spécifications de connectivité du Produit Couvert et fonctionnant avec un système d'exploitation pris en charge par le Produit Couvert. Apple fournira une assistance pour la dernière version disponible des Logiciels iPod et du système d'exploitation, et pour la précédente Version Majeure prise en charge, mais se réserve le droit de modifier à tout moment l'assistance technique relative à toutes versions antérieures.
- (iii) Au titre de l'APP pour Apple Display, Apple fournira une assistance technique pour le Produit Couvert et les problèmes de connectivité entre le Produit Couvert et un ordinateur pris en charge, à savoir un ordinateur conforme aux spécifications de connectivité du Produit Couvert et fonctionnant avec un système d'exploitation pris en charge par le Produit Couvert. Apple fournira une assistance pour la dernière version disponible du système d'exploitation et pour la précédente Version Majeure prise en charge, mais se réserve le droit de modifier à tout moment l'assistance technique relative à toutes versions antérieures.
- (iv) Au titre de l'APP pour Apple TV, Apple fournira une assistance technique pour le Produit Couvert, les applications logicielles préinstallées dans le Produit Couvert ("Logiciel Apple TV") et les problèmes de connectivité entre le Produit Couvert, un ordinateur pris en charge et une télévision prise en charge. Apple fournira une assistance pour la dernière version disponible du Logiciel Apple TV et pour la précédente Version Majeure prise en charge, mais se réserve le droit de modifier à tout moment l'assistance technique relative à toutes versions antérieures. A cette fin, un "ordinateur pris en charge" désigne un ordinateur conforme aux spécifications de connectivité du Produit Couvert et fonctionnant avec un système d'exploitation pris en charge par le Produit Couvert, et une "télévision prise en charge" désigne une télévision conforme aux spécifications de connectivité du Produit Couvert.

b. Limites. Le Programme ne couvre pas :

- (i) L'utilisation de Mac OS et de Logiciels grand public comme applications de serveur ;
- (ii) Les problèmes pouvant être résolus par une mise à jour de vos logiciels avec la dernière version disponible ;
- (iii) Une utilisation ou une modification du Produit Couvert, de Mac OS, des Logiciels iPod, des Logiciels Apple TV ou des Logiciels grand public qui n'est pas conforme aux instructions ou aux recommandations d'Apple ou des éditeurs de ces logiciels ;
- (iv) Les produits de tiers ou leurs effets ou leurs interactions sur le Produit Couvert, Mac OS, les Logiciels iPod, les Logiciels Apple TV ou les Logiciels grand public ;
- (v) L'utilisation d'un ordinateur ou système d'exploitation, au titre de l'APP pour iPod, qui n'est pas compatible avec les Logiciels iPod ou qui présente des problèmes de connectivité avec le Produit Couvert ;
- (vi) L'utilisation d'un ordinateur ou système d'exploitation, au titre de l'APP pour Apple Display, qui présente des problèmes de connectivité avec le Produit Couvert ;
- (vii) L'utilisation d'un ordinateur ou système d'exploitation, au titre de l'APP pour Apple TV, qui n'est pas compatible avec les Logiciels Apple TV ou qui présente des problèmes de connectivité avec le Produit Couvert ;
- (viii) Les logiciels Apple autres que Mac OS, les Logiciels iPod ou les Logiciels grand public couverts par le Programme applicable ;

- (ix) Les logiciels Mac OS pour serveurs ;
- (x) Les logiciels Mac OS ou les logiciels de marque Apple intitulés "bêta", "pré-version" ou "version préliminaire" ou de dénomination semblable ;
- (xi) Les navigateurs Web et applications de courrier électronique de tiers ainsi que les logiciels de fournisseurs d'accès à Internet et les configurations de Mac OS nécessaires à leur utilisation ;
- (xii) Les dommages ou les pertes causés aux logiciels ou aux données installés ou stockés sur le Produit Couvert.

c. Obtention d'une assistance technique dans le cadre du Programme

Vous pouvez obtenir une assistance technique en composant le numéro de téléphone indiqué dans le Guide. Notre technicien répondra à vos questions. Les horaires auxquels nos services sont accessibles sont précisés dans le Guide. Nous nous réservons la possibilité de modifier à tout moment ces horaires de service ainsi que nos numéros de téléphone. Vous pouvez également accéder à des ressources d'assistance en ligne sur notre site Web dont l'adresse est indiquée dans le Guide.

3. Vos obligations

Afin de bénéficier des services fournis dans le cadre du Programme, vous devez respecter les obligations suivantes :

- a. Fournir votre Numéro de Contrat AppleCare et le numéro de série du Produit Couvert ;
- b. Répondre aux questions de notre technicien relatives aux symptômes et problèmes affectant le Produit Couvert ;
- c. Suivre les instructions communiquées par Apple, notamment en vous abstenant de nous renvoyer les produits et accessoires ne bénéficiant pas d'un service de remplacement ou de réparation et en respectant nos instructions relatives à l'emballage et à l'expédition du Produit Couvert ;
- d. Procéder à la mise à jour des Logiciels en installant la dernière version publiée de ces Logiciels avant de prendre contact avec nos services.

4. Limitation de responsabilité

DANS LA LIMITE DE CE QUI EST PERMIS PAR LA LOI APPLICABLE, APPLE, SES EMPLOYÉS ET SOUS-TRAITANTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES A VOTRE ÉGARD OU A L'ÉGARD D'UN QUELCONQUE SOUS-ACQUÉREUR DES DOMMAGES INDIRECTS LIÉS A L'EXÉCUTION DU PROGRAMME, NOTAMMENT, MAIS SANS LIMITATION, LES COÛTS AFFÉRENTS A LA RECUPERATION, A LA REPROGRAMMATION OU A LA REPRODUCTION DE TOUT LOGICIEL OU DE TOUTE DONNÉE, L'INCAPACITÉ A PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES, TOUTE PERTE D'OPPORTUNITÉ COMMERCIALE, DE CHIFFRE D'AFFAIRES, DE PROFIT, OU D'ECONOMIE ESCOMPTÉE. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LA RESPONSABILITÉ D'APPLE, DE SES EMPLOYÉS OU DE SES SOUS-TRAITANTS EN RAISON DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME NE SAURAIT EXCÉDER LE PRIX QUE VOUS AVEZ ACQUITTÉ POUR BÉNÉFICIER DU PROGRAMME. EN PARTICULIER, APPLE NE GARANTIT PAS QU'IL SERA POSSIBLE (I) DE RÉPARER OU REMPLACER LE PRODUIT COUVERT SANS RISQUER LA PERTE OU L'ENDOMMAGEMENT DES LOGICIELS OU DES DONNÉES CONTENUS DANS LE PRODUIT COUVERT OU (II) DE PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES. RIEN DANS CET ACCORD NE SAURAIT EXCLURE OU LIMITER LA RESPONSABILITÉ D'APPLE EN CAS DE (I) NEGLIGENCE PROVOCANT LA MORT OU LA BLESSURE DE PERSONNES OU (II) FRAUDE.

POUR LES CONSOMMATEURS BÉNÉFICIAIRES DE LA RÉGLEMENTATION OU DES LOIS SUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS DANS LE PAYS OU L'ACHAT A EU LIEU, LES AVANTAGES CONFÉRÉS PAR LE PROGRAMME S'AJOUTENT A TOUS LES DROITS ET VOIES DE DROIT PRÉVUS PAR CETTE RÉGLEMENTATION OU CES LOIS SUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS. RIEN DANS LE PROGRAMME NE SAURAIT PORTER ATTEINTE AUX DROITS DES CONSOMMATEURS CONFÉRÉS PAR LES LOIS EN VIGUEUR,

NOTAMMENT LE DROIT DES CONSOMMATEURS A RECLAMER DES DOMMAGES ET INTERETS EN CAS DE NON-EXECUTION TOTALE OU PARTIELLE OU D'EXECUTION INADEQUATE PAR APPLE D'UNE QUELCONQUE DE SES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES. DANS LA MESURE OU IL EST PERMIS QUE LA RESPONSABILITE SOIT LIMITEE EN VERTU DE CETTE REGLEMENTATION OU DE CES LOIS SUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS, LA RESPONSABILITE D'APPLE EST LIMITEE, A SON ENTIERE DISCRETION, AU REMPLACEMENT OU A LA REPARATION DU PRODUIT COUVERT OU A LA FOURNITURE DES SERVICES.

5. Résiliation

Vous pouvez résilier le Programme à tout moment et pour tout motif. Si vous décidez de résilier le Programme, contactez-nous par téléphone au numéro indiqué dans le Guide ou faites-nous part de votre décision par écrit en adressant un courrier ou un fax mentionnant impérativement votre Numéro de Contrat AppleCare à notre Service Assistance Consommateur à l'adresse suivante : Hollyhill Industrial Estate, Hollyhill, Cork, République d'Irlande (ou au numéro de fax suivant : +353-(0)21-428-3917). Vous devez joindre à votre courrier une copie de votre preuve d'achat du Programme. Sous réserve d'éventuelles dispositions contraires du droit applicable, si vous résiliez le Programme dans les trente (30) jours de la date d'achat du Programme ou de la réception des présentes Conditions Générales, la plus tardive de ces deux dates prévalant, vous obtiendrez le remboursement de la totalité de la somme acquittée en contrepartie du bénéfice du Programme, sous déduction des sommes correspondant aux services éventuellement fournis dans le cadre du Programme avant la date de résiliation. Ces frais de résiliation ne seront pas applicables si la résiliation est basée sur le droit légal de rétractation du consommateur ou sur le droit de retour du consommateur (par exemple, durant la période de réflexion). Si vous résiliez le Programme après l'expiration du délai de trente (30) jours mentionné ci-dessus, vous obtiendrez un remboursement partiel égal à la somme acquittée en contrepartie du bénéfice du Programme (réduite au prorata de la durée du Programme déjà écoulée au jour de la résiliation), sous déduction (a) des frais de résiliation visés à l'article 8 ci-après ou d'une somme égale à dix (10) % de la somme proratisée servant de base au remboursement (la moins élevée de ces deux sommes prévalant), et (b) des sommes correspondant aux services éventuellement fournis dans le cadre du Programme jusqu'à la date de la résiliation. Sous réserve d'éventuelles dispositions contraires du droit applicable, Apple se réserve le droit de résilier le Programme moyennant le respect d'un préavis de trente (30) jours dans le cas où des pièces de rechange nécessaires à la fourniture des services fournis dans le cadre du Programme deviendraient indisponibles. En cas de résiliation du Programme à l'initiative d'Apple, vous serez remboursé au prorata de la durée du Programme restant à courir.

6. Transfert de droits

Vous pouvez céder les droits dont vous bénéficiez au titre du Programme à la personne à laquelle vous vendez le Produit Couvert. Vous devez notifier le transfert des droits à notre Service Assistance Consommateur à l'adresse suivante : Hollyhill Industrial Estate, Hollyhill, Cork, République d'Irlande (ou au numéro de fax suivant : +353-(0)21-428-3917). A cette fin, vous devez nous communiquer le Numéro de Contrat AppleCare du contrat transféré, le numéro de série du Produit Couvert cédé, votre preuve d'achat du Programme, le nom, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et l'adresse de courrier électronique du nouveau propriétaire.

7. Stipulations générales

- a. Apple se réserve le droit de sous-traiter ou de confier l'exécution de ses obligations à des tiers sans que cela puisse la décharger de ses obligations à votre égard.
- b. Apple ne saurait être tenue responsable d'un défaut ou retard d'exécution de l'une quelconque de ses obligations au titre du Programme résultant d'un événement présentant à son égard les caractéristiques de force majeure.
- c. Vous n'êtes pas tenu de procéder à une maintenance préventive des Produits Couverts afin de bénéficier du Programme.
- d. Le présent Programme est proposé et valable uniquement dans les pays suivants : Autriche, Belgique, Danemark (à l'exclusion des Îles Groenland et des Îles Féroé), Allemagne, Finlande (à l'exclusion de Åland), France (à l'exclusion de la Corse et des DOM-TOM), Irlande, Italie, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas,

Portugal, Espagne (Îles Baléares comprises, mais sont exclues les Îles Canaries, Ceuta et Melilla), Suède, Suisse, Liechtenstein, Norvège (à l'exclusion de l'Île de Svalbard) et Royaume-Uni. Le présent Programme n'est pas proposé aux mineurs. Il n'est pas disponible dans les pays où la loi l'interdit.

e. Dans le cadre de l'exécution de ses obligations, Apple se réserve le droit, à son entière discrétion et dans le seul but de contrôler la qualité de son service, d'enregistrer tout ou partie des communications téléphoniques entre vous et Apple.

f. Vous êtes informé et vous acceptez le fait qu'Apple sera amenée à collecter, à traiter et à utiliser des données vous concernant afin de fournir les prestations d'assistance et de service prévues par le Programme. Dans ce cadre, Apple pourra être amenée à transférer des données vous concernant à des sociétés qui lui sont affiliées ou à des prestataires de services situés dans des pays où la législation sur la protection des données est moins stricte que celle de votre pays de résidence, et notamment en Australie, au Canada, dans des pays de l'Union Européenne, en Inde, au Japon, en République Populaire de Chine ou aux Etats-Unis d'Amérique.

g. Apple s'engage à protéger les données vous concernant conformément à la politique de protection des données mise en œuvre par Apple, consultable sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.apple.com/legal/privacy. Si vous souhaitez accéder aux données personnelles vous concernant détenues par Apple ou les modifier, vous pouvez les mettre à jour à l'adresse suivante : www.apple.com/contact/myinfo ou contacter la personne chargée du contrôle des données personnelles pour l'Europe chez Apple, par e-mail, à l'adresse suivante : privacy@euro.apple.com.

h. Les Conditions Générales du présent Programme prévalent sur toutes stipulations contraires, supplémentaires ou autres contenues dans des bons de commande ou autres documents. Ces Conditions Générales constituent l'intégralité de l'accord entre vous et Apple en ce qui concerne le Programme.

i. Apple n'est pas tenue de renouveler le présent Programme. Si Apple décide de renouveler le Programme, elle en déterminera le prix et les conditions.

j. Aucune procédure de règlement amiable des différends n'est prévue dans le cadre du Programme.

k. Les obligations financières du présent Programme incombent à la société Apple Sales International, Hollyhill Industrial Estate, Hollyhill, Cork, République d'Irlande. Si Apple Sales International ne s'acquitte pas de ses obligations, Apple Operations Europe, société de droit irlandais, assumera lesdites obligations.

l. Le Programme est régi par les lois du pays où le Programme a été acquis et où vous vous êtes enregistré pour en bénéficier. Ce choix de juridiction n'inclut ni les dispositions relatives aux conflits de loi ni la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

m. Si une stipulation quelconque de ces Conditions Générales est tenue comme illégale, nulle ou inapplicable, cette stipulation sera considérée comme n'ayant jamais fait partie desdites Conditions Générales, et les autres stipulations de ces Conditions Générales continueront de s'appliquer.

8. Stipulations spécifiques à certains pays

Les stipulations ci-après s'appliquent pour chacun des pays concernés :

BELGIQUE

Article 5 - Si vous résiliez le Programme plus de trente (30) jours après avoir reçu les présentes Conditions Générales, vous obtiendrez un remboursement partiel du prix payé en contrepartie du Programme réduit au prorata de la durée du Programme déjà écoulé, sous déduction de frais de résiliation d'un montant de 25 euros, ou 10% de la somme proratisée servant de base au remboursement (la moins élevée de ces deux sommes prévalant).

L'Article 5 est complété comme suit : "Si vous êtes un consommateur, vous avez le droit de vous rétracter et de renoncer à l'achat conformément à la Loi sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur en date du 14 juillet 1991. Votre droit est incorporé dans l'article 5, Résiliation."

FRANCE

ARTICLE 4 - LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 SONT REMPLACÉES PAR LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

4.1 - SI VOUS ÊTES UN CONSOMMATEUR, RIEN DANS LE PROGRAMME NE SAURAIT LIMITER OU EXCLURE NOTRE RESPONSABILITÉ POUR UN MANQUEMENT À L'UNE QUELCONQUE DES OBLIGATIONS À NOTRE CHARGE EN VERTU D'UNE DISPOSITION LÉGALE D'ORDRE PUBLIC.

4.2 - SI VOUS N'ÊTES PAS UN CONSOMMATEUR :

- LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DÉCRIVENT L'ENSEMBLE DE NOS OBLIGATIONS CONCERNANT LE PROGRAMME ;

- LES SEULES OBLIGATIONS ET GARANTIES QUI NOUS INCOMBENT SONT CELLES EXPRESSÉMENT ÉNONCÉES DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES, À L'EXCLUSION DE TOUTES AUTRES GARANTIES ET/OU OBLIGATIONS ; ET

- TOUTE AUTRE GARANTIE ET/OU OBLIGATION CONCERNANT LE PROGRAMME QUI POURRAIT ÊTRE À NOTRE CHARGE EN VERTU D'UNE DISPOSITION LÉGALE (CECI INCLUANT TOUTE GARANTIE IMPLICITE CONCERNANT LE SOIN ET LES COMPÉTENCES À METTRE EN ŒUVRE) EST PAR LA PRÉSENTE EXPRESSÉMENT EXCLUE. EN PARTICULIER, APPLE N'A PAS L'OBLIGATION DE S'ASSURER QUE LE PROGRAMME CORRESPOND À VOS BESOINS.

4.3 - RIEN DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES NE PEUT LIMITER OU EXCLURE NOTRE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DÉCÈS OU DE DOMMAGES CORPORELS CAUSÉS PAR NÉGLIGENCE OU FAUTE INTENTIONNELLE.

4.4 – SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4.3, NOTRE RESPONSABILITÉ NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE EN VERTU DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES POUR TOUTE PERTE DE REVENUS, PERTE DE PROFITS, PERTE D'OPPORTUNITÉS, PERTE DE DONNÉES AINSI QUE POUR TOUT AUTRE DOMMAGE INDIRECT.

4.5 – SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4.3, NOTRE RESPONSABILITÉ TOTALE EST PLAFONNÉE, QUEL QUE SOIT SON FONDEMENT, AU PRIX QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE PROGRAMME.

Article 5 - Si vous résiliez le Programme plus de trente (30) jours après avoir reçu les présentes Conditions Générales, vous obtiendrez un remboursement partiel du prix payé en contrepartie du Programme réduit au prorata de la durée du Programme déjà écoulé, sous déduction de frais de résiliation d'un montant de 25 euros, ou 10% de la somme proratisée servant de base au remboursement (la moins élevée de ces deux sommes prévalant).

Si vous êtes un consommateur, veuillez noter que les conditions d'annulation du Programme stipulées à l'Article 5 tiennent compte de votre droit de rétractation prévu à l'article L.121-20 du Code de la consommation.

Article 7 - Les dispositions suivantes sont ajoutées à l'article 7.

La durée du Programme est indiquée dans la Confirmation d'Adhésion.

Outre le Programme, et si applicable, Apple fournira une garantie couvrant les défauts de conformité (article L. 211-15 du Code de la consommation) et les vices cachés conformément aux dispositions des articles 1641 à 1649 du Code civil.

Conformément à l'Article L. 211-15 du Code de la consommation, les articles suivants, intégralement retranscrits, s'appliqueront aux consommateurs :

Article L. 211-4 du Code de la consommation: " Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité".

Article L. 211-5 du Code de la consommation: "Pour être conforme au contrat, le bien doit :

- 1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
 - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
 - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

- 2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté."

Article L. 211-12 du Code de la consommation: " L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien."

Article 1641 du Code civil: "Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus."

Article 1648 alinéa 1 du Code civil: "L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice."

LUXEMBOURG

Article 5 - Si vous résiliez le Programme plus de trente (30) jours après avoir reçu les présentes Conditions Générales, vous obtiendrez un remboursement partiel du prix payé en contrepartie du Programme réduit au prorata de la durée du Programme déjà écoulé, sous déduction de frais de résiliation d'un montant de 25 euros, ou 10% de la somme proratisée servant de base au remboursement (la moins élevée de ces deux sommes prévalant).

SUISSE

ARTICLE 4 - L'ARTICLE 4 EST REMPLACÉ PAR LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

4.1 - SI VOUS ÊTES UN CONSOMMATEUR, RIEN DANS LE PROGRAMME NE SAURAIT LIMITER OU EXCLURE NOTRE RESPONSABILITÉ POUR UN MANQUEMENT À L'UNE QUELCONQUE DES OBLIGATIONS À NOTRE CHARGE EN VERTU D'UNE DISPOSITION LÉGALE D'ORDRE PUBLIC.

4.2 - SI VOUS N'ÊTES PAS UN CONSOMMATEUR:

- LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DÉCRIVENT L'ENSEMBLE DE NOS OBLIGATIONS CONCERNANT LE PROGRAMME;

- TOUTES AUTRES OBLIGATIONS ET GARANTIES CONCERNANT LE PROGRAMME QUI POURRAIENT ÊTRE À NOTRE CHARGE EN VERTU D'UNE DISPOSITION LÉGALE (CECI INCLUANT TOUTE GARANTIE IMPLICITE CONCERNANT LE SOIN ET LES COMPÉTENCES À METTRE EN OEUVRE) SONT PAR LES PRÉSENTES EXPRESSÉMENT EXCLUES. EN PARTICULIER, APPLE N'A PAS L'OBLIGATION DE S'ASSURER QUE LE PROGRAMME CORRESPOND À VOS BESOINS.

4.3 - RIEN DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES NE PEUT LIMITER OU EXCLURE NOTRE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DÉCÈS OU DE DOMMAGES CORPORELS CAUSÉS PAR NÉGLIGENCE OU FRAUDE.

4.4 - NOTRE REponsabilité NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE EN VERTU DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES POUR TOUTE PERTE DE REVENUS, PERTE DE PROFITS, PERTE D'OPPORTUNITÉS OU PERTE DE DONNÉES.

4.5 - SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4.3, NOTRE RESPONSABILITÉ TOTALE EST PLAFONNÉE, QUELQUE SOIT SON FONDEMENT, AU PRIX QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE PROGRAMME.

Article 5 -

5.1 - Les dispositions suivantes sont ajoutées à l'Article 5 : "Si vous êtes un consommateur et que vous avez souscrit le présent Programme sur le site Internet Apple Store ou par téléphone, vous pouvez annuler ce Programme et obtenir le remboursement total du prix payé en nous contactant dans les quatorze (14) jours calendaires à compter de la conclusion du Programme. Néanmoins, si vous avez commencé à utiliser le Programme, la valeur du service qui vous aura été fourni sera déduit du montant remboursé".

5.2 - Si vous résiliez le Programme plus de trente (30) jours après avoir reçu les présentes Conditions Générales, vous obtiendrez un remboursement partiel du prix payé en contrepartie du Programme réduit au prorata de la durée du Programme déjà écoulé, sous déduction de frais de résiliation d'un montant de 39 Francs Suisses, ou 10% de la somme proratisée servant de base au remboursement (la moins élevée de ces deux sommes prévalant).

Apple Sales International, Hollyhill Industrial Estate, Hollyhill, Cork, Republic of Ireland www.apple.com